

frappee du temps du Roy Numa : car lors l'argent n'estoit ne frappe ne marqué, mais le fut long temps depuis, ainsi qu'auons monstré au chapitre deuxieme de ce traicté : comme aussi a esté par nous déclaré au quatrieme chapitre, comme il s'est peu faire que le visage d'un Roy Romain, ou bié de quelques vns des anciés Consuls ayent esté rapportéz en medalles de metal, long temps apres leur mort, par leurs successeurs, estans de leur gent ou famille, & portans leurs noms. Cecy est manifesté & par la presente medalle & par autres. Nous auons parlé de l'office de Questeur & Proquesteur au chapitre des magistrats Romains : & par ce le Lecteur pourra entendre la qualité de ce personnage Cneus Piso : lequel, peut estre, estoit Proquesteur, & tenât lieu de Questeur sous Pompee le grand, singulierement lors qu'il fut esleu & déclaré Proconsul, general, capitaine & chef de l'armee de mer, dressée contre les Pirates & escumeurs de mer, lesquels faisans de grands opprobres aux Romains, occupoyent tous les passages de la mer, voloyent & pilloyent tout le monde. Contre iceux enuoyé ledit Pompee, avec souveraine puissance & commandement sur six vingts mille hommes de pied, cinq mille cheuaux & cinq cens nauires, ayant aussi force bons Capitaines deffous luy, & deux Questeurs (dit Plutarque) les deffit, & par vne singuliere diligence en vint à bout en quarante iours contre l'opinion & esperance de tous. Par *Magnus* en ce reuers est entendu cestuy Cneus Pompeius, surnommé le Grand : lequel surnom luy fut premierement donné par Sylla (côme dit Plutarque) ou bien par toute l'armee, luy estant en Afrique. Certainement ses grandes vertus & faits heroïques luy acquirrent facilement ce surnó de Grand. Ainsi sera déclaré le reuers de nostre medalle, signifians ces mots *MAGN PRO COS*. *Magnus Proconsul*, à sçauoir, Cneus Pompeius : & la nauire denotant l'expedition & guerre qu'il eut contre les Pirates, ainsi que dit est.

3.

LA troisieme medalle est de Caius Iulius Cesar, en l'aage qu'il mourut : se monstrant icy plus vieil qu'au precedant portrait de luy, par nous exhibé : car ceste medalle fut faite apres sa mort, & que par les Romains il fut mis au nombre des Dieux. Ce que tesmoigne l'inscription, *Diui Iuli*, c'est à dire, Cecy est de Iulius, reduit au nombre des dieux. Ce mot *Diuus*, c'est à dire, deifié ou canonisé, comme dit le vulgaire, fut accommodé par flatterie principalement aux Césars & Empereurs deffuncts, singulierement à ceux que le Senat auoit cogneu estre bons Princes, vertueux, & qui